

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 SEPTEMBRE 2023

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 07 septembre 2023 s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. Pierre ROZE, Maire, le mardi 12 septembre 2023 à 18 h 30.

Présents : Pierre ROZE, Nadine GOUILLOUX, Dominique MAYET, Virginie CHASSAIGNE, Elodie JOLY, Fabrice JOLY, Wilfrid MOIGNOUX, Françoise GOUSSEF, Philippe PICHON, Olivier LEVIGNE (arrivé à 18 h 53), François-Xavier AUBERT LA FAYETTE (arrivé à 19 h 27)

Absents sans procuration : Pierre DAMBRICOURT, Sarah HOSMALIN, Justine TOSONI

Préambule : désigner un secrétaire de séance : Elodie JOLY est désignée.

Approbation du dernier compte-rendu (12/07/2023) à l'unanimité.

Pas de remarque

I. Finances

Pour information pas de mouvements financiers exceptionnels depuis le dernier conseil municipal. 410 000,00 € de dépenses sur 739 000,00 € de budget, et 471 000,00 € de recettes soit 63 % du budget. Un excédent de 60 000,00 €.

Nous avons également 34 000,00 € disponibles sur le budget « bois et forêts ».

Information : si on a un programme d'investissement avec subvention, on peut désormais ouvrir une ligne de trésorerie.

Transfert de 3 000,00 € du compte 6288 au 6615 pour payer les intérêts des frais de ligne de trésorerie (de 200 000,00 €), décision modificative :

→ VOTE à l'unanimité

II. Marché public de travaux, Maison Archimbaud

Nouvelle négociation car le bureau d'études fait une erreur : normalement les 3 premiers du classement doivent être contactés mais ce sont les numéros 1,3 et 4 qui l'ont été.

Estimation du chantier fini à 1 126 000,00 € ;

Estimation de la tranche ferme : 1 076 718,00 € environ ;

Estimation de la tranche conditionnelle : 1 28 916,00 € environ.

4,04 % de plus par rapport aux estimations.

Lot 1 – Désamiantage

Pas d'offres auparavant pour ce lot, mais il faut le réaliser avant le début des travaux. Minimum 1 mois d'attente pour qu'il débute le désamiantage. Délibération pour laisser ce lot à l'entreprise ALARA pour 27 873,42 € H.T.

➔ VOTE à l'unanimité

Lot 2 – Gros-Oeuvre

L'entreprise BTP Livradois est retenue pour 290 219,85 € H.T. (soit une note de 87,25% compte tenu des critères évalués).

➔ VOTE à l'unanimité

Lot 3 – Ravalement de façades

BATI GROUPE était bien classé au 1^{er} tour mais n'a pas répondu au 2^{ème}. Au 2^{ème} tour, FERNANDES de LA MONNERIE est retenu pour 82 927,99 € H.T. (soit une note de 87%).

➔ VOTE à l'unanimité

Lot 4 – Charpente bois et lot 5 Couverture Zinguerie

L'entreprise GIRARD de ST REMY-SUR-DUROLLE est classée en 1^{er} pour les 2 lots, pour 38 718,60 € H.T. (lot 4) et pour 64 648,35 € H.T.(lot 5).

Un problème de manutention se pose quant au levage, et notamment par rapport aux vérins sur les calades dans le bourg). A voir si la grue fixe du maçon peut servir aux autres artisans ?

Donc proposition de ne pas retenir GIRARD pour le moment et de demander une nouvelle négociation pour connaître les méthodes utilisées (un courrier sera envoyé à MCA, TAILLANDIER & GIRARD).

Lot 6 – Menuiseries extérieures bois / Occultations

On ne peut pas attribuer l'entreprise car les devis ne tiennent pas compte du cahier des charges pour la garantie des peintures extérieures (10 ans).

Lot 7 – Serrurerie

GS2A est retenu pour 70 131,50 € H.T. (soit une note de 77 %).

➔ VOTE à l'unanimité

Lot 8 – Menuiseries intérieures bois

GIRARD est classé 1^{er} pour 122 785,97 € H.T. (soit une note de 88 %).

➔ VOTE à l'unanimité

Lot 9 – Plâtrerie/ Faux plafonds/ Peinture

JS FINITION classé n°1 avec 126 013,26 € H.T. (soit une note de 86 %)

➔ 2 abstentions (Philippe PICHON et Elodie JOLY), pour demande de renseignements complémentaires

Lot 10 – Carrelage/ Faïence

ARCHIMBAUD est retenu avec 35 499,44 € H.T. (soit une note de 95 %), il s'agit de la seule offre.

➔ VOTE à l'unanimité

Lot 11 – Revêtement sols souples (uniquement tranche conditionnelle)

GROUPE BERNARD classé n°1 avec 8 930,25 € H.T. (soit une note de 92 %), ce qui lui sera signifié plus tard

→ VOTE à l'unanimité

Lot 12 – Plomberie chauffage ventilation

THIERS CHAUFFAGE est retenu avec 97 500,00 € H.T. (soit une note de 89 %).

→ VOTE à l'unanimité

Lot 13 – Electricité courant fort courant faible

GARDETTE retenu avec 95 325,00 € H.T. (soit une note de 83 %). Entreprise sous-traitant à Christophe CHASSAIGNE. Les autres entrepreneurs n'ont pas répondu.

→ VOTE à l'unanimité

Lot 14 – Plateforme élévatrice

La SARL MAIA est retenue avec 32 893,00 € H.T.(soit une note de 90 %).

→ VOTE à l'unanimité

Aujourd'hui, 720 000,00 € de subventions accordées. Toujours en attente de celle de l'Europe (mais si on en bénéficie, on laisse le FIC pour d'autres projets).

III. Procédure d'aménagement foncier Vollore-Montagne

Il s'agit du remembrement des fonciers non bâtis, échanges de terres.

→ VOTE à l'unanimité : pas d'opposition à cette procédure

IV. Les vendredis de Vollore

Virginie CHASSAIGNE fait un point sur la manifestation du 11 août principalement, expose la situation quant aux conditions météorologiques qui ont poussé l'équipe présente (conseillers présents et LAVACHE) à organiser en urgence la soirée dans la salle St Maurice.

M. le Maire regrette qu'il n'ait pas été prévenu, qu'aucune modification des arrêtés (fermeture du bourg, interdiction de stationnement & autorisation de buvette) n'ait été demandée même en urgence surtout pour une question de responsabilité.

Un vif débat s'ensuit quant à la décision prise de faire la manifestation dans la salle et de ne pas avoir prévenu le Maire. Virginie CHASSAIGNE et Elodie JOLY s'excusent tout en argumentant sur le bien-fondé de vouloir sauver la soirée (les fonds engagés et les 150 plateaux repas déjà prêts). L'échange agressif du 11 août avec M. le Maire est évoqué, ainsi que son absence lors de ces manifestations.

Olivier LEVIGNE propose que les autres associations volloroises soient invitées si elles le souhaitent pour participer aux vendredis de Vollore.

Virginie CHASSAIGNE demande, compte tenu de l'inflation constatée, que le budget passe à 5 000,00 € pour les 5 vendredis de Vollore. Ce à quoi Pierre ROZE répond par l'affirmative.

V. Les petites cités de caractère

La commission d'homologation aura lieu le mardi 17 octobre matin :

- 08 H 30 : café d'accueil
- 09 H 00 : présentation du projet
- 10 H 00 : visite du bourg
- 11 H 00 : 1h d'échanges avec la commission
- 12 H 00 : délibération (3 choix possibles : refus, homologation ou homologable).

Le conseil municipal, les associations, les hébergeurs, la maison du tourisme sont invités.

Le Site Patrimonial Remarquable (SPR) sera à penser (avait été délibéré d'entrer dans le dispositif).

VI. Agents communaux

Joëlle prendra sa retraite au 1^{er} février 2024.

La commune aura besoin d'agents recenseurs (2) à une période compliquée de par le recensement Ils seront rémunérés sur les bases du SMIC

VII. Eau

Tarif eau : (il faut un tarif minimal pour avoir des subventions)

- 1,25 € actuellement, proposition à 1,27 € ;
 - 1,18 € actuellement à la Faye, proposition à 1,20 € ;
 - Pas de hausse de l'abonnement (rappel 60.00 € pour les particuliers et 35.00 € pour les besoins agricoles)
- ➔ VOTE à l'unanimité

Tarif assainissement :

- 0,80 € actuellement, proposition à 0,82 € de la taxe (de déversement à l'égout) ;
 - Pas de hausse de l'abonnement (rappel 67.00 €)
- ➔ VOTE à l'unanimité

Schéma directeur : la géolocalisation des réseaux, des ouvrages et matériels est faite.

Interconnexion Courpière :

Un aménagement du château d'eau des 4 Vents doit être fait. A la Chaize-Haute, il ne s'agit pas d'un château d'eau mais d'une station de chloration.

La maîtrise d'œuvre par EGIS s'élève à 15 500,00 € (estimation) mais sera de 10 % du montant des travaux (à négocier). 60 % de subventions seront attribués sur la M.O.

Interconnexion Vollore / Ymonet

Le devis de FAYE pour Barry est à refaire.

VIII. Territoire Energie (TE 63)

Convention réfection EP en LED – optimisation suite fonds vert : estimation travaux = 60 000 € HT .
Le Territoire Energie du Puy-de-Dôme peut prendre en charge la réalisation des travaux avec un financement dans la proportion de 50 % du montant H.T. et demande à la commune un fonds égal à 50 % de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'Ecotaxe, soit 30 033.12 € Le fonds de concours sera réajusté en fin de travaux selon le décompte définitif.

→ VOTE à l'unanimité

→

Convention de financement réfection pour la rénovation des parcs lumineux d'EP en LED :
estimation travaux = 88 000 € HT

Conformément à l'arrêté préfectoral le Fonds Vert apporte 20 % du montant des travaux. Le Territoire Energie du Puy-de-Dôme peut prendre en charge la réalisation des travaux avec un financement dans la proportion de 40 % du montant H.T. et demande à la commune un fonds égal à 40 % de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'Ecotaxe, soit 35 200 € .

→ VOTE à l'unanimité

Le reste à charge était au départ de 85 000,00 € pour l'installation de 141 lanternes à LED, pour un coût de 136 890,00 €. Mais finalement, plus de financement seront accordés : 20 % du Fonds Vert et 40 % sur le montant des travaux.

Montant des LED : 60 000,00 € et montant du matériel : 83 000, 00 €. Le restant à charge serait d'environ 65 000 € et non de 85 000 €.

Le coût à charge de la commune sera payé sur 2 ou 3 exercices financiers.

IX. Bassin de pêche – Etang des Buradoux

Besoin d'une toilette. La commune prendra en charge les matériaux et l'association l'installation.

→ VOTE à l'unanimité

X. Le P.A.B

Signalétique : il faut remettre le panneau indiquant le Château. Besoin de faire une commission pour décider de la signalétique, notamment pour les parkings.

XI. Pompiers humanitaires

Aucun don, compte tenu que le Maroc ne demande pas l'aide de la France pour le moment.

XII. Pour information

M. REMOND Jean Baptiste à Montmiot a réceptionné le recommandé et s'est engagé à détruire le mur en pierres construit à tort.

XIII. Tour de table

- Nadine GOUILLOUX demande où en est la chaufferie de l'école ? Pierre ROZE répond que l'appel d'offres doit être fait. La carte mère a été changée pour un coût de 1 800,00 €.
- Virginie CHASSAIGNE informe que le boîtier sera installé au foyer des jeunes le 10 octobre prochain. Besoin de travaux pour les WC et les fenêtres. Pierre ROZE affirme qu'il faudrait voir avec Michel COMBRONDE pour le projet.

- Philippe PICHON demande que soit fait, si possible, un courrier aux habitants pour les stationnements gênants. Le Maire affirme qu'un rappel des bonnes manières sera fait. Il demande également qui paye la réfection du bas du mur en pierre de M. BUISSON Patrice (au parking du cimetière). Pierre ROZE informe que la commune prend en charge cette réfection car le terrassement a été fait par la commune, ce qui a décaissé le terrain de M. P. BUISSON

- François-Xavier AUBERT LA FAYETTE demande si la mise en place du sens unique dans le bourg aura lieu à la fin des travaux. Ce à quoi le Maire répond par l'affirmative, en fin 2024. Il demande également à ce que soit fait quelque chose pour enjoliver les poubelles. L'assemblée est d'accord pour réfléchir à un aménagement, et pourquoi pas déplacer certaines poubelles.

- Fabrice JOLY s'interroge sur la matérialisation de la terrasse allouée aux nouveaux propriétaires vers les familles CLERMONT/LOMBARDY. Il rappelle que 4 piquets devaient être installés. Pierre ROZE affirme que la convention sera à faire, ainsi que la matérialisation de la terrasse.

ATTENTION : le prochain conseil aura lieu le 10/10/2023 à partir de 19 H 30.

La séance est levée à 21 H 51.